

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 006-210600383-20200629-24_06_2020-DE

DELIBERATION n°24/2020**OBJET : ACQUISITION DU LOT N°1 PARCELLE AM 95 ET
PARCELLE AC 141**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	26

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Sandrine BRUNET qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

La municipalité est attentive à sa gestion patrimoniale visant à satisfaire des projets d'intérêt général : agrandissement des écoles, développement de l'agriculture, du tourisme, ...

Une nouvelle opportunité permettrait l'acquisition d'une cave située au 6 place du Courrédou, dans le village, et un terrain situé en contrebas du chemin des Cerisiers, le tout appartenant au même propriétaire, Madame Marie THURIN (veuve MANGANELLI).

La cave, dont l'accès est possible depuis l'entrée de la rue du Baou, pourrait être ensuite louée à un artisan ou commerçant de manière à relancer la vie économique du village.

L'identification cadastrale de ce bien est la suivante :

Section N° Lieudit Surface AM n° 95 6 PL LE COURREDOU 00 ha 01 a 21 ca. Il s'agit du lot n°1 et des 93/1000^{ème} des parties communes générales.

Le terrain, appartenant au même propriétaire, est un terrain en friche pouvant servir de dépôt technique et libérer ainsi d'autres sites.

L'identification cadastrale de ce bien est la suivante :

Section N° Lieudit Surface AC 141 LE CABANON 00 ha 17 a 68 ca.

Des échanges avec le propriétaire ont permis de fixer un prix de vente à 50 000€ pour les deux biens.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE D'ACQUERIR :

- La parcelle le lot n°1 constitué d'une cave, de la parcelle cadastrée AM n°95 d'une superficie de 1 a 21 ca, sis au 6, place du Courrédou à Châteauneuf
- La parcelle AC 141 LE CABANON, d'une surface de 00 ha 17 a 68 ca, sis chemin des cerisiers à Châteauneuf.

DECIDE D'ENGAGER les dépenses correspondantes à savoir le prix du bien fixé à 50 000€ et les frais d'acte au budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondant à l'acquisition.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le - 6 JUIL. 2020

Et la délibération expédiée à la

Sous-préfecture le - 6 JUIL. 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE

